



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves
des établissements
pilotes pour l'éducation
au numérique

Lausanne, le 11 septembre 2018

Introduction d'une nouvelle discipline « Science informatique et projets numériques » et interdiction des téléphones portables

Madame, Monsieur, chers Parents,

Comme vous avez pu le lire ou l'entendre récemment, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) introduit cette année dans les classes une nouvelle discipline, intitulée «Science informatique et projets numériques».

Dans un premier temps et suite à un appel à projet numérique, 10 établissements pilotes, sur les 92 que compte l'école obligatoire, ont été sélectionnés pour cette introduction. J'ai le plaisir de vous informer que l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé en fait partie.

Depuis cette rentrée scolaire, les élèves de la 1^{ère} à la 4^e année (cycle 1) participent à ce projet pilote. Leurs enseignants seront formés afin d'introduire en classe la nouvelle discipline. Les établissements seront accompagnés dans l'intégration du numérique à l'enseignement. Au cours des rentrées suivantes, le déploiement de cette nouvelle discipline se fera successivement dans les autres cycles de la scolarité obligatoire.

Au cycle 1, il s'agira pour vos enfants de s'approprier quelques connaissances simples en lien avec le numérique. Au travers d'expériences et de mises en situation, ils seront sensibilisés à la signification et au fonctionnement de l'informatique pour en connaître les opportunités mais aussi les limites. Ils se familiariseront en outre avec les notions et le vocabulaire spécifiques à la science informatique et au numérique.

Vos enfants pourront par exemple apprendre à combiner des instructions simples pour faire déplacer un camarade ou bouger des objets. Ces expériences les initieront à la notion d'algorithme, qui est fondamentale pour comprendre les bases de l'informatique. Ils seront aussi amenés à utiliser différents robots afin de reconnaître des éléments techniques comme les capteurs et les moteurs. Cette approche pédagogique, ludique et

participative leur permettra de se familiariser naturellement avec un univers numérique adapté à leur jeune âge.

J'attire votre attention sur le fait que les activités se feront essentiellement en mode « débranché », sans écran. Elles mobiliseront les compétences essentielles du cycle 1 et solliciteront le langage, la réflexion, la curiosité et la coopération des élèves.

Profitant de cette phase d'essai qui débute, j'ai demandé aux 10 établissements pilotes de tester une interdiction du téléphone portable dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire. L'usage du téléphone est désormais interdit en classe, mais également lors des pauses et à la récréation. A la rentrée, cette disposition a été expliquée à votre enfant. Cette interdiction est motivée par le souci de favoriser sa concentration, sa capacité d'apprentissage et les échanges sociaux et ludiques avec ses camarades. Nous l'observons tous, le réflexe de regarder sans cesse son appareil guette les enfants très tôt. Des études ont mis en évidence les effets néfastes de cette habitude sur les capacités d'apprentissage et les rapports entre camarades.

Des exceptions sont bien sûr prévues : le téléphone portable pourra parfois être utilisé en classe pour une activité pédagogique encadrée par l'enseignant. L'école contribuera ainsi à ce que les enfants apprennent à distinguer les atouts et les limites, les avantages et les inconvénients des appareils connectés. Nous comptons bien sûr aussi sur vous, parents, pour assumer vos responsabilités d'éducation à la bonne gestion des nouvelles technologies numériques.

Sensibilisation à la science informatique et éducation à un usage mesuré et critique des appareils : les deux démarches se rejoignent. Il s'agit finalement de former nos enfants à maîtriser ces nouveaux outils pour en faire des citoyens avertis dans l'environnement numérique qui est le nôtre aujourd'hui.

Au cours de l'année scolaire, vous recevrez davantage d'informations directement de la part de l'enseignant de votre enfant et de la direction de son établissement. Et vous pourrez aussi adresser vos éventuelles questions aux professionnels de l'école de votre enfant.

En me réjouissant de suivre avec vous l'évolution de ce projet, je vous adresse, Madame, Monsieur, chers parents, mes cordiales salutations.



Cesla AMARELLE